



CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA

le mercredi 27 février 2019

10 h

salle Andrew S. Haydon, 110, avenue Laurier Ouest

PROCÈS VERBAL 7

Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 27 février 2019 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et demande au Conseil de participer à un moment de réflexion.

HYMNE NATIONAL

L'hymne national est interprété par le Chœur du Service de police d'Ottawa.

ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES

RECONNAISSANCE - PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE

Le maire Jim Watson remet le Prix de bâtisseur de la Ville à Lynne Stacey en reconnaissance de son dévouement communautaire et de son engagement comme bénévole. M^{me} Stacey s'implique beaucoup à Queenswood Heights

depuis qu'elle s'y est installée, en 1977. Depuis 40 ans, elle est pianiste à l'église unie Queenswood. Son amour de la musique l'a amenée à mettre sur pied les chorales Cumberland Community Singers en 1992 et Cross Town Youth Chorus en 1997 ainsi que Cumberland Sunshine Singers, qui se produit dans des résidences pour personnes âgées. Elle a aussi créé l'Orléans Choirfest, un événement annuel qui a célébré sa 33^e édition. M^{me} Stacey a en outre été chef pour les Guides du Canada pendant 40 ans, et est membre fondatrice du Navan Curling Club. Elle a par ailleurs été membre de la Légion royale canadienne pendant 11 ans, travaille avec le club Rotary d'Ottawa, et donne des cours de natation à des personnes ayant un cancer ou suivant un traitement de physiothérapie. En 2007, elle a reçu le Prix du Gouverneur général pour l'entraide en reconnaissance de son travail bénévole.

Le maire Watson remet aussi le Prix de bâtisseur de la Ville à Dylan Black en reconnaissance de son action philanthropique. animateur à la radio et à la télévision locales, M. Black est philanthrope et engagé sur le plan humanitaire; il appuie d'ailleurs de nombreuses causes, ayant notamment été donateur pour le Fonds Max Keeping du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario ainsi que la Fondation Rêves d'enfants pendant plusieurs années. Il a recueilli plus de 15 000 \$ dans le cadre de diverses campagnes du mouvement Movember et plus de 3 700 \$ pour la Société du cancer du sein du Canada. Il organise chaque année l'activité Birthday Extravaganza, qui lui a permis de récolter près de 10 000 \$ pour différentes œuvres de bienfaisance, dont Tysen's Mission to a Million.

M. Black est membre honoraire du conseil d'administration d'Ability First Ottawa, et a été président honoraire de la Marche pour la guérison de TELUS et de la FRDJ en 2018. Il a reçu le Prix du bâtisseur communautaire de Centraide en 2015, et le prix pour engagement humanitaire Max Keeping du FACES Magazine en 2017. En 2019, il a été élu maître de cérémonie préféré de la Ville par les lecteurs de cette revue.

ANNONCE DES RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE CENTRAIDE 2018 DE LA VILLE D'OTTAWA

Le maire Watson fait l'annonce des montants finaux de la campagne Centraide 2018 des employés de la Ville d'Ottawa, en compagnie de Michael Allen, président et chef de la direction de Centraide Ottawa, de représentants de

Centraide Ottawa et de l'équipe de la campagne 2018 de la Ville. Le thème était « 100 % local », et au 31 janvier 2019, 340 160,80 \$ avaient été amassés, soit 40 000 \$ de plus que l'objectif de 300 000 \$.

APPEL NOMINAL

Tous les membres sont présents, sauf les conseillers George Darouze et Jeff Leiper.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux régulier de la réunion du Conseil municipal du 30 janvier 2019 et de la reunion extraordinaire du Conseil qui a eu lieu le 6 février 2019.

CONFIRMÉ

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Aucune déclaration d'intérêts n'est signalée.

COMMUNICATIONS

La Ville a reçu les communications suivantes :

.Association des municipalités de l'Ontario (AMO)

- Fin progressive des activités du Centre d'assistance pour les appels en matière d'aménagement local (CAAMAL)

Réponses à des demandes de renseignements:

- OCC 15-18 – Aide financière pour le broyage des souches
- OCC 16-18 - Semaine de la sécurité civile
- OCC 18-18 - Tarifs de transport en commun de 2019

ABSENCES

Les conseillers G. Darouze et J. Leiper ont prévenus qu'ils seraient absents de la réunion extraordinaire du 27 février 2019.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION NO 7/1

Motion du conseiller A. Hubley

Appuyée par le conseiller C. McKenney

Que les rapports suivants soient reçus et examinés.

- **le rapport de la Société de logement communautaire d'Ottawa, intitulé «Société de logement communautaire d'Ottawa - confirmation de la réélection du président»;**
- **le rapport de la Commission de services policiers d'Ottawa intitulé « Rapport annuel sur les activités, la formation et le rendement de la Commission de services policiers – 2018 »;**
- **le rapport du Jury de sélection, Commission de services policiers d'Ottawa intitulé «Nomination – Commission de services policiers d'Ottawa»;**
- **le rapport du Jury de sélection, Conseil d'administration de la société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa intitulé «Nominations au conseil d'administration de la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa»;**
- **le rapport du Jury de selection, Office de protection de la nature de la vallée Mississippi intitulé «Nominations à l'Office de protection de la nature de la vallée Mississippi»;**
- **le rapport du Jury de selection, Office de protection de la nature de la vallée Rideau intitulé «Nominations à l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau»;**
- **le rapport du Jury de sélection, Conservation de la Nation Sud intitulé «Nomination à Conservation de la Nation Sud»;**

- le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé «Rapport de Situation – Demandes de Renseignements et Motions du Conseil Pour la Période Se Terminant le 22 Février 2019»;
- le rapport no 1 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;
- le rapport n° 1 du Comité des services communautaires et de protection;
- le rapport no 1 du Comité Permanent de la Protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets;
- le rapport no 1 du Comité des finances et du développement économique;
- le rapport n° 2 du Comité de l'urbanisme;
- les rapports nos 1 et 1A de la Commission du transport en commun;
- le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil le 30 janvier 2019».

ADOPTÉE

RAPPORTS

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. SOCIÉTÉ DE LOGEMENT COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA - CONFIRMATION DE LA RÉÉLECTION DU PRÉSIDENT |
|--|

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

1. Que la réélection du conseiller Fleury au poste de président de la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) pour un mandat coïncidant avec son mandat à titre d'administrateur du Conseil de la SLCO soit confirmée par l'actionnaire, comme il est décrit dans le présent rapport et

- énoncé dans le Document 1;
2. **Que Dan Doré soit nommé de nouveau au Conseil d'administration à titre de membre de la communauté pour un mandat d'un (1) an se terminant à l'assemblée générale annuelle (AGA) 2020 de la SLCO, comme il est décrit dans le présent rapport et énoncé dans le Document 2;**
 3. **Que Girum Simmie et Michelle Brenning soient nommés au Conseil d'administration de la SLCO à titre de membres de la communauté pour un mandat de trois (3) ans se terminant à l'AGA de 2022, comme il est décrit dans le présent rapport et énoncé dans le Document 3;**
 4. **Que Brendan Lawlor soit nommé au Conseil d'administration de la SLCO à titre de membre de la communauté, à compter du 22 mars 2019, pour un mandat de trois (3) ans se terminant à l'AGA de 2022, comme il est décrit dans le présent rapport et énoncé dans le Document 4;**
 5. **Que la prolongation de la désignation de la firme Ernst and Young à titre de vérificatrice de la SLCO pour 2019-2020 soit confirmée par l'actionnaire, comme il est décrit dans le présent rapport et énoncé dans le Document 5;**
 6. **Que le maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, au nom de la Ville d'Ottawa à titre d'actionnaire de la SLCO, une résolution écrite énonçant les résolutions approuvées par le Conseil municipal.**

ADOPTÉES

COMMISSION DE SERVICES POLICIERS D'OTTAWA

2. RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITÉS, LA FORMATION ET LE RENDEMENT DE LA COMMISSION DE SERVICES POLICIERS – 2018

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

Que le Conseil prenne connaissance du présent rapport à titre d'information.

REÇUE

GREFFIER MUNICIPAL ET AVOCAT GÉNÉRAL

3. NOMINATION – COMMISSION DE SERVICES POLICIERS D'OTTAWA

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Suite aux délibérations du jury de sélection, que le Conseil municipal approuve la nomination de Leo A. (Sandy) Smallwood, y compris la renonciation à la section 2.1 de la Politique sur les nominations comme décrit dans ce rapport, le mandat entrant en vigueur à l'approbation par le Conseil et prenant fin au terme du mandat du Conseil .

MOTION N^o 7/2

Motion de la conseillère D. Deans
Appuyée par le maire J. Watson

Que la recommandation soit remplacée par ce qui suit :

Que la nomination de Leo A. (Sandy) Smallwood à la Commission de services policiers d'Ottawa soit approuvée, pour un mandat d'une durée modifiée se terminant dans deux ans.

ADOPTÉE

<p>4. NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS COMMUNAUTAIRES D'OTTAWA</p>

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que, suite aux délibérations du jury de sélection, le Conseil municipal approuve :

- 1. les nominations suivantes au conseil d'administration de la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa, y compris la renonciation à la section 2.6 de la Politique sur les nominations comme décrit dans ce rapport, tous les mandats entrant en vigueur à l'approbation par le Conseil, pour le mandat du Conseil 2018-2022 :**

Pamela Sweet

Kathleen Willis

- 2. la nomination du membre de réserve suivant si un poste devait être comblé lors du mandat 2018-2022 du Conseil :**

Ravinder Dhillon

MOTION N^o 7/3

Motion de la conseillère J. Harder
Appuyé par la conseillère L. Dudas

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa, en tant que seul membre votant de la Société d'aménagement des terrains communautaires (la « Société »), consent à la tenue de cette réunion et renonce à l'avis de convocation, et consent à la réalisation des activités pouvant être nécessaires avant la réunion ou son ajournement;

ATTENDU QUE l'article 285 de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario autorise une personne morale à augmenter ou à diminuer le nombre de ses administrateurs par résolution spéciale;

ATTENDU QUE l'article 129 de la *Loi* prévoit que les membres doivent ratifier, rejeter ou modifier tout règlement administratif adopté par les administrateurs;

ATTENDU QUE l'article 3.01 du Règlement n° 1 de la Société, dont copie est conservée au greffe municipal, prévoit qu'au moins cinq (5) administrateurs membres du Conseil municipal doivent siéger au conseil d'administration;

ATTENDU QUE le 12 décembre 2018, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé les recommandations du rapport sur l'Examen de la structure de gestion publique 2018-2022 concernant la composition du conseil d'administration de la Société, lesquelles précisent que celui-ci doit être formé de six (6) membres, soit quatre (4) administrateurs membres du Conseil municipal et deux (2) non-membres;

ATTENDU QUE le 24 janvier 2019, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution spéciale mettant en œuvre ce changement de composition et adoptant le Règlement n° 2, qui abroge et remplace l'article 3.01 du Règlement n° 1, résolution qui doit maintenant être approuvée par le seul membre votant, c'est-à-dire le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE :

- 1. le Règlement n° 2, qui abroge l'article 3.01 du Règlement n° 1 de la Société, dont copie est jointe aux présentes en tant que document 1¹, soit approuvé comme Règlement n° 2 de la Société;**
- 2. l'on demande à un administrateur ou à un dirigeant d'en certifier une copie, qui sera jointe au registre des procès-verbaux de la Société;**

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE, par résolution spéciale, le nombre total d'administrateurs membres du Conseil municipal soit de quatre (4), et celui des non-membres, de deux (2).

ADOPTÉE

Les recommandations du rapport, dans leur version modifiée par la motion n° 7/3, sont présentées au Conseil et ADOPTÉES.

¹ Voir l'annexe 1 du procès-verbal.

5. NOMINATIONS À L'OFFICE DE PROTECTION DE LA NATURE DE LA VALLÉE MISSISSIPPI

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que, suite aux délibérations du jury de sélection, le Conseil approuve les nominations suivantes à l'Office de protection de la nature de la vallée Mississippi, tous les mandats entrant en vigueur à l'approbation par le Conseil et prenant fin au terme du mandat du Conseil :

John Karau

Janet Mason

Phil Sweetnam

Membre en réserve: Keith Tauro

ADOPTÉE

6. NOMINATIONS À L'OFFICE DE PROTECTION DE LA NATURE DE LA VALLÉE RIDEAU

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que, suite aux délibérations du jury de sélection, le Conseil approuve les nominations suivantes à l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau, tous les mandats entrant en vigueur à l'approbation par le Conseil et prenant fin au terme du mandat du Conseil :

Jamie Crawford

Julie Graveline

Pieter Leenhouts

Anne Robinson

ADOPTÉE

7. NOMINATION À CONSERVATION DE LA NATION SUD

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que, suite aux délibérations du jury de sélection, le Conseil approuve les nominations suivantes à Conservation de la Nation Sud tous les mandats entrant en vigueur à l'approbation par le Conseil, pour le mandat du Conseil 2018-2022 :

- **Michael Brown et Gerrie Kautz comme membres votant**

ADOPTÉE

8. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET MOTIONS DU CONSEIL POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 22 FÉVRIER 2019

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport.

REÇUE

RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT NO 1 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES

9. RÉVISION DU PROCESSUS DE RÉGLEMENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET DES DROITS AFFÉRENTS

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES ET DU COMITÉ DE L'URBANISME, TELLE

QUE MODIFIÉE PAR LE COMITÉ DE L'URBANISME

Que le Conseil approuve :

- 1. les modifications proposées pour le Règlement régissant la réglementation du plan d'implantation (no 2014-256) décrites dans les documents 1 et 4;**
- 2. les modifications proposées pour le Règlement relatif aux droits de demande d'aménagement (no 2017-18) décrites dans le document 2. qui seront intégrées au budget provisoire 2019;**
- 3. les mises à jour proposées pour la Politique d'avis et de consultation publique concernant les demandes d'aménagement approuvée par le Conseil, décrites dans le document 3, qui viennent en appui aux modifications proposées pour le processus d'examen des demandes d'approbation du plan d'implantation, entre autres au sujet des catégories et des droits.**

ADOPTÉES

10. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 1500, CHEMIN THOMAS-ARGUE
--

RECOMMANDATION DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil approuve :

- 1. une modification du Règlement de zonage 2008-250 visant le 1500, chemin Thomas-Argue, afin de permettre d'apporter des changements aux lots et aux accès sur rue à des parties d'une ébauche du plan de lotissement et de copropriété, existante et déjà approuvée, et à un plan de lotissement enregistré (4M-1593), comme le précise le document 2, dans sa version modifiée par ce qui suit :**

Remplace le point 2 (Document 2) par ce qui suit : «

Modifier l'exception 358r de l'article 240 – Exceptions rurales de sorte à opérer un effet analogue à ce qui suit :

- a. **À la colonne V, supprimer ce qui suit : - surface construite maximale : 30 % b. À la colonne V, inscrire ce qui suit : - surface construite maximale : 60 % »**
2. **Qu'aucun nouvel avis ne soit donné en vertu du paragraphe 34(17) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.**

ADOPTÉES

11. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 2800 PROMENADE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 visant le 2800, promenade Moodie, afin de faire passer la désignation du terrain de zone d'industrie lourde rurale, sous-zone 1, exception 121r (RH1[121r]) à zone d'industrie générale rurale, exception XXX (RG[xxx]) comme le précise le document 2.

ADOPTÉE

12. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE 2008-250: MODIFICATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL Q1 2019
--

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'URBANISME

Que le Conseil approuve les modifications au Règlement de zonage général 2008-250 illustrées dans le document 1 et décrites en détail dans les documents 2 et 4.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil approuve

- 1. Les modifications au Règlement de zonage général 2008-250 illustrées dans le document 1 et décrites en détail dans les documents 3 et 4, dans sa version modifiée par ce qui suit. a. Approuve la modification du document 1 – Cartes de localisation par l'ajout de la carte en pièce jointe 1 de la motion (comme l'indique le document 1 à l'appui ci-dessous);**
- b. IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le document 3 – Détails du zonage soumis à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales soit modifié par l'ajout de ce qui suit à la page 28, dans la section traitant des utilisations diversifiées sur terrain agricole :**
 - i. « Changer le zonage de la propriété dont l'adresse municipale est le 4397, chemin Carp pour le faire passer de AG2 à AG2[xxxxr], tel qu'il est indiqué dans le document 1.**
 - ii. Modifier l'article 240 – Exceptions rurales par l'ajout d'une nouvelle exception [xxxxr] dont les dispositions ont un effet analogue à celles qui suivent : À la colonne II – Zone à laquelle elle s'applique, ajouter "AG2[xxxxr]"; À la colonne V – Dispositions, ajouter "- la superficie où s'exerce une utilisation diversifiée sur terrain agricole limitée à un lieu de rassemblement ne doit pas dépasser 0,54 ha;**
 - le calcul de la superficie où s'exerce une utilisation diversifiée sur terrain agricole limitée à un lieu de rassemblement comprend tous les bâtiments et terrains utilisés à cet effet;**
 - la superficie d'un bâtiment ou de la partie d'un bâtiment servant à une utilisation diversifiée sur terrain agricole**

limitée à un lieu de rassemblement ne doit pas dépasser 480 m²;

- la superficie servant à l'ensemble des utilisations diversifiées sur terrain agricole sur la parcelle ne doit pas dépasser 0,54 ha;

- les dispositions des alinéas 79(1)b), c), d) et e) ne s'appliquent pas" »;

- 2. IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'aucun nouvel avis ne soit donné en vertu du paragraphe 34(17) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 1 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

13. MANDAT DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve son mandat, tel qu'il est exposé dans le présent rapport et joint en tant que document 1.

MOTION N^o 7/4

Motion du conseiller Mathieu Fleury
Appuyée par la conseillère Jenna Sudds

ATTENDU QUE le mandat du Comité des services communautaires et de protection (CSCP) indique que le patrimoine fait partie des questions qui relèvent de sa responsabilité;

ATTENDU QUE le Sous-comité du patrimoine bâti, qui ne relève pas du CSCP, continue d'encadrer les questions relatives au patrimoine bâti ainsi que celles se rapportant à la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*;

ATTENDU QUE la section portant sur les responsabilités particulières du mandat du CSCP précise déjà qu'il incombe au comité d'établir des partenariats avec les groupes communautaires des milieux des loisirs, des arts, du patrimoine et de la culture et de leur octroyer des fonds, ainsi que d'assurer l'encadrement général des questions liées aux arts, aux affaires culturelles et aux musées;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la section portant sur les responsabilités particulières du mandat soit révisée afin de remplacer « parcs, loisirs, programmes axés sur la culture et le patrimoine » par « parcs, loisirs et programmes axés sur la culture, les musées et le patrimoine », pour clarifier que son mandat n'inclut pas les questions relevant du Sous-comité du patrimoine bâti.

ADOPTÉE

La recommandation du Comité, dans sa version modifiée par la motion n° 7/4, est présentée au Conseil et ADOPTÉE.

<p>14. NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ</p>
--

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil municipal approuve :

- 1. les nominations suivantes au Comité consultatif sur l'accessibilité, tous les mandats entrant en vigueur à l'approbation par le Conseil, le mandat se terminera tel qu'indiqué:**

Melanie Benard (mandat prenant fin le 14 novembre 2022)

Jo-Anne Bryan (mandat prenant fin le 14 novembre 2022)

Ana Maria Cruz-Valderrama (mandat prenant fin le 14 novembre 2022)

Kathleen Forestell (mandat prenant fin le 14 novembre 2022)

Murray Gallant (mandat prenant fin le 14 novembre 2022)

Roy Hanes (mandat prenant fin le 14 novembre 2022)

Vania Karam (mandat prenant fin le 14 novembre 2022)

Don Patterson (mandat prenant fin le 30 novembre 2020)

Phillip B. Turcotte (mandat prenant fin le 30 novembre 2020)

Jennie St. Martin (mandat prenant fin le 14 novembre 2022)

Brian Wade (mandat prenant fin le 30 novembre 2020)

- 2. la réserve ouverte de membres suivante à partir de laquelle le jury de sélection pourrait formuler des recommandations quant aux personnes à nommer si un poste devait être comblé lors du mandat 2018-2022 du Conseil :**

Joël Dazé

Holly Ellingwood

Tammy Kelly

ADOPTÉES

15. NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES ARTS, LA CULTURE ET LA RÉCRÉATION

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve

1. **les nominations suivantes au Comité consultatif sur les arts, la culture et la récréation, tous les mandats entrant en vigueur à l'approbation par le Conseil, pour le mandat du Conseil 2018-2022 .**

Aaron Bruce

Aaron Cayer

Joey Drouin

Dina Epale

Marie Hélène Foisy

Nicole Fortier

Melissa Gruber

Peng (Patrick) Lin

Diane Plouffe Reardon

Maria Sabaye Moghaddam

2. **la réserve ouverte de membres suivante à partir de laquelle le comité de sélection pourrait formuler des recommandations quant aux personnes à nommer si un poste devait être comblé lors du mandat 2018-2022 du Conseil :**

Andrew Giguere

Shamir Kanji

ADOPTÉES

RAPPORT NO 1 DU COMITÉ DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE LA GESTION DES
DÉCHETS

16. MANDAT DU COMITÉ PERMANENT DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE LA GESTION DES
DÉCHETS

RECOMMANDATION DU COMITÉ, TELLE QUE MODIFIÉE

Que le Conseil approuve le mandat du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets, comme il est expliqué dans le présent rapport et joint au Document 1, tel que modifiée par ce qui suit :

Que le personnel ajoute ce qui suit au mandat du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets: Examiner et proposer des recommandations au Conseil pour ce qui est des espèces pollinisatrices, comme les abeilles et les papillons.

ADOPTÉE

17. NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GÉRANCE
ENVIRONNEMENTALE

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que, suite aux délibérations du jury de sélection, le Conseil approuvé :

- 1. Les nominations suivantes au Comité consultatif sur la gérance environnementale, tous les mandats entrant en vigueur à l'approbation par le Conseil et prenant fin au terme du mandat du Conseil :**

Abigail Alty

Bill Eggertson

Brian Innes

Iqbal Jaswal

Merissa Mueller

Kris Nanda

Sonia Pacin

Paulina Pisarek

Kristine Van der Pas-Norenius

Melissa Watchorn

Alana Westwood

2. **la réserve ouverte de membres suivante à partir de laquelle le jury de sélection pourrait formuler des recommandations quant aux personnes à nommer si un poste devait être comblé lors du mandat 2018-2022 du Conseil :**

Courtney Lockhart

Corey Peabody

Emerson Vandenberg

MOTION N^o 7/5

Motion du conseiller Scott Moffatt
Appuyée par le conseiller Keith Egli

ATTENDU QUE le 19 février 2019, le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets a approuvé les nominations au Comité consultatif sur la gérance environnementale;

ATTENDU QUE le rapport indiquait que le Comité de sélection avait demandé que soit suspendue l'application de l'article 2.6 de la Politique de nomination afin d'autoriser M. Bill Eggertson à continuer de siéger simultanément au Comité

consultatif sur la gérance environnementale et au Comité consultatif d'aménagement du territoire, et que soit aussi suspendue l'application de l'article 2.1 pour permettre à M. Kris Nanda de siéger pour un autre mandat de quatre ans, lui qui a déjà effectué un mandat de six ans, puisqu'il ne pourrait qu'obtenir un mandat de deux ans aux termes de la Politique de nomination;

ATTENDU QUE l'approbation du Conseil est requise pour suspendre ces dispositions de la Politique de nomination;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil suspende les dispositions susmentionnées de la Politique de nomination pour M. Eggertson et M. Nanda, conformément à ce qui est indiqué ci-dessus pour le Comité consultatif sur la gérance environnementale.

ADOPTÉE

Les recommandations du Comité, dans leur version modifiée par la motion n° 7/5, sont présentées au Conseil et ADOPTÉES.

18. MOTION - PLAN DE BROYAGE DES SOUCHES SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve:

1. **Que le personnel présente au Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets, au printemps 2019, un plan pour aider les résidents touchés à broyer les souches sur leur propriété, plan qui misera sur des partenariats avec des membres de l'ONG Alliance et des acteurs du secteur privé, et;**
2. **Que la Ville affecte tout montant restant du financement octroyé par le gouvernement de l'Ontario à un programme de broyage des souches sur les propriétés privées dans le cadre de ses efforts de rétablissement.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 1 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

19. MANDAT DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Conseil approuve son mandat, tel qu'il est exposé dans le
présent rapport et joint en tant que document 1.**

ADOPTÉE

20. NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES SERVICES
EN FRANÇAIS

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve :

- 1. les nominations suivantes au Comité consultatif sur les
services en français, tous les mandats entrant en vigueur à
l'approbation par le Conseil, pour le mandat du Conseil
2018-2022 :**

Fatouma Ali-Ismail

Céline Caron

Nicole Charlebois

Stéphanie Drisdelle

Raymond Fournier

Patrick Ladouceur

Paul Lalonde

Stephen MacDonald

Julie Rodier

2. **la réserve ouverte de membres suivante à partir de laquelle le jury de sélection pourrait formuler des recommandations quant aux personnes à nommer si un poste devait être comblé lors du mandat 2018-2022 du Conseil :**

Mireille Brownhill

Olivier Fondjo

Emmanuel Morin

ADOPTÉES

Le point H de l'ordre du jour pour approbation en bloc a été déplacé vers l'ordre du jour ordinaire.

H. MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA ZONE D'AMÉLIORATION COMMERCIALE DE BARRHAVEN, À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA ZONE D'AMÉLIORATION COMMERCIALE DE WELLINGTON OUEST, ET AUX ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE 2017 DE LA ZONE D'AMÉLIORATION COMMERCIALE DU QUARTIER VANIER

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil:

1. **Modifie le Règlement sur la zone d'amélioration commerciale de Barrhaven pour y préciser que le conseil d'administration se compose de douze (12) membres, dont**

deux membres du Conseil;

2. **Modifie le Règlement sur la zone d'amélioration commerciale de Wellington Ouest pour y préciser que le conseil d'administration se compose de treize (13) membres, dont un membre du Conseil;**
3. **Prenne connaissance des états financiers audités de la Zone d'amélioration commerciale du quartier Vanier, tels que décrits dans le présent rapport et ci-joints à titre de Document 2.**

MOTION N^o 7/6

Motion de la conseillère J. Harder
Appuyée par le maire J. Watson

ATTENDU QUE les changements au conseil de gestion de la ZAC de Barrhaven ont été approuvés lors de la réunion du 12 février 2019 du Comité des finances et du développement économique;

ATTENDU QU'après l'examen du Comité le 26 février 2019, la ZAC de Barrhaven a approuvé une résolution visant à modifier ses statuts pour permettre à un maximum de trois conseillers municipaux de siéger à son conseil;

ATTENDU QUE le conseiller Moffatt a manifesté son intérêt à siéger au conseil, Barrhaven continuant de prendre l'expansion vers le sud, dans le quartier 21;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la recommandation 1 soit modifiée afin de préciser que le conseil de gestion de la ZAC de Barrhaven doit être formé de treize (13) membres, dont trois (3) du Conseil;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve la nomination du conseiller Moffatt au conseil de gestion de la ZAC de Barrhaven.

ADOPTÉE

Les recommandations du Comité, dans leur version modifiée par la motion n^o 6 et entièrement reproduites ci-dessous, sont présentées au Conseil.

Que le Conseil:

1. **Modifie le Règlement sur la zone d'amélioration commerciale de Barrhaven pour y préciser que le conseil d'administration se compose de treize (13) membres, dont trois (3) du Conseil;**
2. **Modifie le Règlement sur la zone d'amélioration commerciale de Wellington Ouest pour y préciser que le conseil d'administration se compose de treize (13) membres, dont un membre du Conseil;**
3. **Prenne connaissance des états financiers audités de la Zone d'amélioration commerciale du quartier Vanier, tels que décrits dans le présent rapport et ci-joints à titre de Document 2.**
4. **Approuve la nomination du conseiller Moffatt au conseil de gestion de la ZAC de Barrhaven.**

ADOPTÉES

21. CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ZONES D'AMÉLIORATION COMMERCIALE – NOMINATIONS – MANDAT DU CONSEIL DE 2018 À 2022

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal approuve les nominations aux conseils de gestion des zones d'amélioration commerciale suivants, telles qu'indiquées dans le Document 1, tous les mandats entrant en vigueur à l'approbation par le Conseil, pour le mandat du Conseil 2018-2022 :

- **ZAC de la rue Bank**
- **ZAC de Barrhaven**
- **ZAC du marché By**
- **ZAC de Bells Corners**

- **ZAC du centre-ville Rideau**
- **ZAC de Glebe**
- **ZAC du Cœur d'Orléans**
- **ZAC du centre-ville de Kanata**
- **ZAC du parc commercial Kanata-Nord**
- **ZAC de la rue Preston**
- **ZAC de la rue Somerset Chinatown**
- **ZAC du village de Somerset**
- **ZAC de la rue Sparks**
- **L'Administration du mail de la rue Sparks**
- **ZAC du quartier Vanier**
- **ZAC de Wellington Ouest**
- **ZAC de Westboro**

MOTION N° 7/7

Motion de la conseillère J. Sudds
Appuyée par le conseiller Eli El-Chantiry

ATTENDU QUE le rapport de nomination du conseil de gestion de la ZAC a été approuvé lors de la réunion du 12 février 2019 du Comité des finances et du développement économique;

ATTENDU QUE le 22 février 2019, le personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique a reçu le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la ZAC centrale de Kanata, qui s'est tenue le 28 janvier 2019;

ATTENDU QUE le rapport susmentionné n'indiquait pas Morgan Smith dans la liste des membres du conseil de la ZAC centrale de Kanata, sa nomination comme membre ayant été confirmée lors de la réunion du conseil;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve l'ajout de Morgan Smith comme membre du conseil de gestion de la ZAC centrale de Kanata.

ADOPTÉE

La recommandation du Comité, dans sa version modifiée par la motion n° 7/7, est présentée au Conseil et ADOPTÉE.

RAPPORT NO 2 DU COMITÉ DE L'URBANISME

22. L'OTTAWA DE DEMAIN, APRÈS 2036

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil :

1. prenne connaissance du rapport intitulé L'Ottawa de demain, après 2036, ci-joint en tant que document 1 révisé;
2. approuve le plan de travail préalable à l'élaboration d'un nouveau Plan officiel de la Ville d'Ottawa, qui devrait être achevée à la fin de 2021, dans sa version modifiée par ce qui suit :
 - a. que le Conseil charge le directeur général de la planification, de l'infrastructure et du développement économique de demander au ministre des Affaires municipales et du Logement d'exercer les pouvoirs que lui confère l'article 4.5 de la Déclaration de principes provinciale afin d'autoriser préalablement la Ville à concevoir son plan officiel en fonction d'un horizon de planification de 25 ans;
 - b. que le Conseil charge le maire d'écrire, au nom du Conseil municipal, aux députés provinciaux de la région pour leur demander d'appuyer la demande du Conseil visant l'utilisation d'un horizon de

planification plus éloigné;

- c. que le Conseil charge la présidente du Comité de l'urbanisme de demander activement à rencontrer la ministre responsable d'Ottawa et les responsables du ministère des Affaires municipales et du Logement pour faire valoir la demande du Conseil municipal de faire passer à 25 ans l'horizon de planification, et que la présidente fasse rapport verbalement au Comité des mesures prises pour faire autoriser ce nouvel horizon;**
- d. que l'étude L'Ottawa de demain, après 2036 (document no 1) soit déposée et que les résultats des étapes 1 et 2 y soient intégrés, de manière à ce que les trois éléments (L'Ottawa de demain, après 2036, et étapes 1 et 2) forment ensemble un document complet qui sera présenté au Comité et au Conseil, comme prévu, en novembre 2019;**
- e. que les tâches de l'étape 4 présentées dans le rapport soient modifiées de manière à ce que l'analyse des exigences relatives aux terrains urbains cadre avec les besoins en matière de logement et d'emploi prévus pour 2046, et à ce que les critères de sélection des terrains (le cas échéant) intègrent l'essence de la tâche 4;**
- f. que le rapport recommandant de nouveaux critères de sélection des terrains présente une analyse et des commentaires sur ce qui suit :**
 - emplacements qui seront financièrement viables à long terme sur les plans des immobilisations et du fonctionnement;**
 - emplacements qui peuvent rendre les communautés complètes;**
 - soutien aux investissements de la Ville dans le train léger;**

- **évaluation des emplacements dans les zones bâties existantes et de la probabilité d'atteindre les densités requises;**
 - **cartes indiquant l'âge et l'état des infrastructures et des services de transport en commun requis, lesquelles serviront à générer des prévisions concernant le budget des immobilisations qui seront appliquées durant le cycle de vie du plan afin de répondre aux besoins en matière de logement et d'emploi;**
- g. que la nouvelle version de la tâche 4 soit soumise à l'approbation du Comité de l'urbanisme et du Conseil municipal en juin 2020, comme il est recommandé;**
- h. que le Conseil donne au directeur général, Services de la planification, de l'infrastructure et du développement économique le pouvoir de diviser le processus d'adoption du nouveau Plan officiel en deux phases, de manière à ce que les points relatifs à la gestion de la croissance soient adoptés par le Conseil au premier trimestre de 2021, et à ce que la version modernisée des politiques du reste du plan soit adoptée à une date ultérieure, durant le présent mandat du Conseil;**
- i. que le Conseil demande au directeur général, Services de la planification, de l'infrastructure et du développement économique de présenter un nouveau calendrier de révision du Plan officiel au Comité de l'urbanisme d'ici la fin du premier trimestre de 2019;**
- 2. désigne un Groupe de conseillers-parrains, dont feraient partie les présidents et vice-présidents du Comité de l'urbanisme et du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, et le président du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des**

déchets, chargé de se faire champions du projet de refonte du PO, comme le décrit le présent rapport.

ADOPTÉES

23. RÈGLEMENT DE L'APPEL RELATIF À LA MODIFICATION 180 AU PLAN OFFICIEL – KANATA-OUEST

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil appuie la modification de texte du point 11 de la Modification 180 au Plan officiel, comme le décrit le document 1, apportée par le Tribunal d'appel de l'aménagement local, afin de permettre la modification d'emplacement du parc de district proposé à Kanata-Ouest.

ADOPTÉE

24. MOTION - APPEL DE LA VILLE SUR LA MODIFICATION MINISTÉRIELLE NO.2 DE LA MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL 180 (MPO NO 180)

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. **approuve, pour la modification du Plan officiel no 180, le nouveau libellé de la modification no 2 qui va comme suit :**
 - « 2. **La Ville envisagera de retirer des terres du secteur de ressources agricoles pour permettre l'expansion urbaine s'il est prouvé, dans le cadre d'un examen complet, qu'elle mènera elle-même et qui portera sur les questions visées par la Déclaration de principes provinciale, que ces terres sont nécessaires à l'expansion d'une zone de peuplement existante ou à**

l'établissement d'une nouvelle zone de peuplement.

3. Le retrait de terres d'une zone désignée comme secteur de ressources agricoles pourrait être étudié dans un contexte autre que celui d'un examen complet s'il est prouvé que les terres ne répondent pas aux critères d'un secteur de ressources agricoles, soit dans le cadre :

- a) d'une évaluation de portée municipale (étude du Système d'évaluation des terres et d'analyse des zones);**
- b) d'une évaluation d'une zone particulière, si la zone en question est d'une superficie de 250 hectares ou si la Ville convient de ses limites, évaluation qui devra prouver que :**
 - (i) d'après de nouvelles données, se rapportant à au moins un facteur du Système d'évaluation des terres et d'analyse des zones, les terres ne font pas partie d'une zone agricole à fort rendement;**
 - (ii) toute nouvelle désignation permettrait d'éviter les répercussions négatives potentielles sur les terres agricoles adjacentes et les activités connexes ou d'atténuer ces répercussions dans la mesure du possible si elles sont inévitables.**

D'une évaluation d'une zone particulière découlerait une nouvelle désignation de secteur rural général pour une zone d'une superficie d'au moins 250 hectares, ou d'une plus petite zone se situant dans le prolongement logique d'un secteur rural général existant. Dans le cas où une autre

désignation rurale serait proposée, sa nécessité devra également être prouvée, dans la période visée par le Plan officiel.»

- 2. approuve que l'on demande aux Services juridiques de défendre, lors des audiences du Tribunal d'appel de l'aménagement local, la position de la Ville découlant de la décision du Conseil à ce sujet.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 1 DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

25. MANDAT DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN
--

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

Que le Conseil approuve le mandat de la Commission du transport en commun, comme il est expliqué dans le présent rapport et joint au Document 1.

ADOPTÉE

RAPPORT NO 1A DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN
COMMUN - À *HUIS CLOS*

26. CONVENTION COLLECTIVE PRÉLIMINAIRE SIGNÉE AVEC LA SECTION LOCALE 5500 DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP 5500) – À *HUIS CLOS* – DATE DU COMPTE RENDU : À LA RATIFICATION DE L'ENTENTE PAR LE CONSEIL

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

Que le Conseil approuve la ratification des ententes de principe qui ont été conclues avec la section locale 5500 du SCFP, et que les modalités de ces ententes soient rendues publiques une fois qu'elles auront été ratifiées par le Conseil.

La recommandation de la Commission est présentée au Conseil et ADOPTÉE en séance publique.

ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC

RAPPORT NO 1 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES
AFFAIRES RURALES

A. MANDAT DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES
RURALES

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve son mandat, tel qu'il est exposé dans le présent rapport et joint en tant que document 1.

ADOPTÉE

**B. NOMINATION À L'AUTORITÉ PORTUAIRE MOHR'S LANDING-
QUYON**

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que, suite aux délibérations du jury de sélection, le Conseil approuve la nomination suivante à l'Autorité portuaire Mohr's Landing-Quyón, le mandat entrant en vigueur à l'approbation par le Conseil, pour le mandat du Conseil 2018-2022 :

Ian Glen

ADOPTÉE

**C. CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ZONES D'AMÉLIORATION
COMMERCIALE RURALES – NOMINATIONS – MANDAT DU
CONSEIL DE 2018 À 2022**

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal d'approuver les nominations aux conseils de gestion des zones d'amélioration commerciale suivants, telles qu'indiquées dans le Document 1, tous les mandats entrant en vigueur à l'approbation par le Conseil, pour le mandat du Conseil 2018-2022 :

- **ZAC du village Carp**
- **ZAC du corridor de la rue Carp**
- **ZAC de Manotick**

ADOPTÉE

D. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 2368, RUE
CHURCH

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification apportée au Règlement de zonage 2008-250 visant le 2368, rue Church afin d'y autoriser un zonage propre à l'emplacement, comme le précise le document 2.

ADOPTÉE

RAPPORT NO 1 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET
DE PROTECTION

E. NOMINATIONS AU COMITÉ D'APPEL EN MATIÈRE DE PERMIS
ET DE NORMES DE BIENS-FONDS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve les nominations suivantes au Comité d'appel en matière de permis et de normes de biens-fonds, tous les mandats entrant en vigueur à l'approbation par le Conseil, pour le mandat du Conseil 2018-2022 :

Darrell Bartraw

Stella Kemdirim

Rupinder Nirman

Francesco (Frank) Nisi

Chantèle Ramcharan

ADOPTÉE

F. SOMMAIRE DES ALLOCATIONS DE FONDS POUR LE
PROGRAMME DE PARTENARIAT COMMUNAUTAIRE POUR LES
PROJETS D'IMMOBILISATIONS

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. prenne connaissance de la liste des projets qui ont été financés en 2017, en vertu des pouvoirs délégués, par le Programme de partenariat communautaire pour les projets d'immobilisations secondaires, comme il est précisé dans le document 1.**
- 2. approuve en principe la liste des projets de 2018 du Programme de partenariat communautaire pour les grands projets d'immobilisations, comme il est précisé dans le document 2 et décrit dans l'enveloppe budgétaire du programme approuvée par le Conseil.**
- 3. prenne connaissance du rapport d'étape sur les projets du Programme de partenariat communautaire pour les grands projets d'immobilisations qui a été antérieurement approuvé en principe, comme il est précisé dans le document 3.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 1 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

G. NOMINATIONS AU CENTRE SHAW - CONSEIL
D'ADMINISTRATION

RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Conseil approuve les nominations suivantes à centre Shaw
- Conseil d'administration avec les termes terminant le 30
novembre 2020 :**

Debra Armstrong

Michael Crockatt

ADOPTÉE

*Comme indiqué ci-dessus, le point H de l'ordre du jour pour approbation en bloc a été
déplacé vers l'ordre du jour ordinaire, après le point 20.*

RAPPORT NO 2 DU COMITÉ DE L'URBANISME

I. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 2280,
PROMENADE CITY PARK

RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Conseil approuve une modification du Règlement de
zonage (no 2008-250) afin que l'ensemble du 2280, promenade
City Park constitue un seul lot aux fins de zonage et donne sur la
voie publique « promenade City Park », et qu'une hauteur de**

bâtiment maximale de 65 mètres soit permise pour une partie du 2280, promenade City Park, comme l'indique le document 2.

ADOPTÉE

J. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 301, PROMENADE PALLADIUM

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 relativement au 301, promenade Palladium, afin de permettre un bâtiment abritant un restaurant, comme l'expose en détail le Document 3.

ADOPTÉE

K. RÈGLEMENT DE L'APPEL 2 RELATIF À LA MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL 180
--

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve:

- 1. les modifications apportées à l'annexe B du Plan officiel, telles qu'elles sont indiquées dans le présent rapport et incluses dans le document 2;**
- 2. les changements apportés aux politiques prévues dans la Modification 180 du Plan officiel, tels qu'ils sont indiqués dans le présent rapport et inclus dans le document 3;**
- 3. que l'avocat général de la Ville, dans le cadre du règlement de l'appel 2 relatif à la Modification 180 du Plan officiel, demande au Tribunal d'appel de l'aménagement local d'approuver les modifications telles qu'elles sont indiquées**

dans les documents 2 et 3, à condition que les sociétés Conroy Road Developments Inc. et Claridge Homes (Elgin) Inc. abandonnent leurs procédures d'appel relatives à la Modification 180.

ADOPTÉES

L. NOMINATIONS AU SOUS-COMITÉ DU PATRIMOINE BÂTI
--

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que, suite aux délibérations du jury de sélection, le Conseil approuve les nominations suivantes au Sous-comité du patrimoine bâti, tous les mandats entrant en vigueur à l'approbation par le Conseil, pour le mandat du Conseil 2018-2022 :

Membres du public:

Amanda Conforti

Jennifer Halsall

Carolyn Quinn

Membre du public habitant au sein d'un district de conservation du patrimoine:

Barry Padolsky

ADOPTÉES

M. MANDAT DU SOUS-COMITÉ DU PATRIMOINE BÂTI

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve le mandat du Sous-comité comité du patrimoine bâti, tel qu'il est énoncé dans le présent rapport et dans le document 1 ci-joint.

ADOPTÉE

N. MANDAT DU COMITÉ DE L'URBANISME

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve le mandat, du Comité de l'urbanisme tel qu'il est énoncé dans le présent rapport et dans le document 1 ci-joint.

ADOPTÉE

GREFFIER MUNICIPAL ET AVOCAT GÉNÉRAL

O. RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE* À LA RÉUNION DU CONSEIL LE 30 JANVIER 2019

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions étudiées à la réunion du 30

janvier, 2019 du Conseil municipal qui sont assujetties aux exigences d'explication prévues aux paragraphes 17(23.1), 22(6.7), 34(10.10) et 34(18.1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, selon le cas, et comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre de documents 1 et 2.

ADOPTÉE

SUITE À DONNER DES ARTICLES RATIFIÉS PAR LES COMITÉS EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ

Que le conseil reçoive la liste des articles ratifiés par ses comités en vertu du pouvoir délégué, annexée comme Document 1.

MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

MOTION NO 7/8

Motion du conseiller A. Hubley
Appuyée par le conseiller C. McKenney

Que les rapports suivants soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.

- **le rapport de la Société de logement communautaire d'Ottawa, intitulé «Société de logement communautaire d'Ottawa - confirmation de la réélection du président»;**
- **le rapport de la Commission de services policiers d'Ottawa intitulé « Rapport annuel sur les activités, la formation et le rendement de la Commission de services policiers – 2018 »;**
- **le rapport du Jury de sélection, Commission de services policiers d'Ottawa intitulé «Nomination – Commission de services policiers d'Ottawa»;**
- **le rapport du Jury de sélection, Conseil d'administration de la société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa intitulé «Nominations au conseil d'administration de la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa»;**
- **le rapport du Jury de selection, Office de protection de la nature de la**

vallée Mississippi intitulé «Nominations à l'Office de protection de la nature de la vallée Mississippi»;

- **le rapport du Jury de selection, Office de protection de la nature de la vallée Rideau intitulé «Nominations à l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau»;**
- **le rapport du Jury de sélection, Conservation de la Nation Sud intitulé «Nomination à Conservation de la Nation Sud»;**
- **le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé «Rapport de Situation – Demandes de Renseignements et Motions du Conseil Pour la Période Se Terminant le 22 Février 2019»;**
- **le rapport no 1 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;**
- **le rapport n° 1 du Comité des services communautaires et de protection;**
- **le rapport no 1 du Comité Permanent de la Protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets;**
- **le rapport no 1 du Comité des finances et du développement économique;**
- **le rapport n° 2 du Comité de l'urbanisme;**
- **les rapports nos 1 et 1A de la Commission du transport en commun;**
- **le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil le 30 janvier 2019».**

ADOPTÉE

MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

MOTION N^o 7/9

Motion de la conseillère D. Deans
Appuyée par la conseillère T. Kavanagh

Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante avant la Journée internationale des femmes, aucun préavis n'ayant pu être donné en raison de l'annulation de la réunion du 13 février du Conseil;

ATTENDU QU'en 1910, des déléguées des quatre coins du monde se sont réunies à Copenhague pour proposer que la Journée des femmes devienne un événement international visant à promouvoir l'égalité des droits des femmes;

ATTENDU QUE la première Journée internationale des femmes a eu lieu en 1911;

ATTENDU QU'en 1977, l'Organisation des Nations Unies a officiellement demandé à tous les pays de consacrer une journée à la reconnaissance des réalisations économiques, politiques et sociales des femmes;

ATTENDU QUE nous assistons à un essor important du militantisme pour les droits des femmes et à une volonté accrue de rejeter toute forme de discrimination fondée sur le sexe;

ATTENDU QUE chaque année, des milliers d'événements ont lieu dans le monde pour encourager, célébrer et honorer les femmes;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal déclare le vendredi 8 mars 2019 Journée internationale des femmes à Ottawa.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN À UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

MOTION

Motion de Councillor S. Moffatt
Appuyée par Councillor S. Menard

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'eau saine*, un comité de protection des sources représentant de nombreux intervenants est nécessaire pour chacune des régions de l'Ontario; et

ATTENDU QU'un comité de protection des sources (CPS) supervise le programme de protection des sources et que la composition de ce comité assure qu'une variété d'intérêts locaux soient représentés à la table de décision; et

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa est membre du Comité de protection des sources (CPS) de Mississippi-Rideau; et

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa a eu un représentant au sein du Comité de protection des sources de Mississippi-Rideau depuis mai 2017 et en avait auparavant deux depuis 2007; et

ATTENDU QUE les membres du Comité de protection des sources de Mississippi-Rideau se renouvellera en 2018 et 2019 afin qu'il demeure conforme au Règlement de l'Ontario 288/07, règlement qui régit les comités de protection des sources en vertu de la *Loi sur l'eau saine de l'Ontario*; et

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa a reçu une lettre de la région de protection des sources de Mississippi-Rideau le 29 janvier 2019 demandant à la Ville de soumettre le nom du membre du Conseil qui sera désigné au Comité de protection des sources avant le 29 mars 2019; et

ATTENDU QUE Michel Kearney est présentement le représentant de la Ville et qu'il souhaite demeurer sur le Comité de protection des sources pour un autre mandat.

PAR CONSÉQUENT, il est résolu le Conseil approuve la sélection de Michel Kearney en tant que représentant de la Ville d'Ottawa au comité de protection des sources de Mississippi-Rideau et autorise le greffier municipal et chef du contentieux de fournir une copie de cette résolution au Comité de protection des sources avant le 29 mars 2019.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

MOTION NO 7/10

Motion du conseiller A. Hubley

Appuyée par le conseiller C. McKenney

Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique Motion de présentation de règlements, trois lectures, soient lus et adoptés.

ADOPTÉE

RÈGLEMENTS

TROIS LECTURES

- 2019-21. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant un programme de report de paiement des factures d'eau pour les personnes âgées et les personnes handicapées à faible revenu qui y sont admissibles et qui souhaitent reporter le paiement de leurs factures d'eau
- 2019-22. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à aménager certains terrains en voies communes et publiques et à les prendre en charge pour l'usage du public (croissant Witherspoon)
- 2019-23. Règlement de la Ville d'Ottawa exemptant de la réglementation relative aux parties de lot certains terrains du 245, croissant Squadron, du 1400, chemin Hemlock et du 775, chemin Mikinak sur le plan 4M-1581
- 2019-24. Règlement de la Ville d'Ottawa exemptant de la réglementation relative aux parties de lot certains terrains de la promenade Parade sur le plan 4M-1589
- 2019-25. Règlement de la Ville d'Ottawa exemptant de la réglementation relative aux parties de lot certains terrains de la rue Indica, de la rue Merrill et de la place Vivera sur le plan 4M-1615
- 2019-26. Règlement de la Ville d'Ottawa exemptant de la réglementation relative aux parties de lot certains terrains du 115, du 117 et du 119, voie Boundstone sur le plan 4M-1556

- 2019-27. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2017-180 sur la nomination des agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées
- 2019-28. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2003-499 sur les itinéraires d'intervention (voies réservées aux pompiers)
- 2019-29. Règlement de la Ville d'Ottawa exemptant de la réglementation relative aux parties de lot certains terrains de la voie Trailsedge sur le Plan 4M-1416 et de la rue Mélodie sur le Plan 4M-1612
- 2019-30. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2001-17 afin d'affecter certains inspecteurs, agents des normes foncières et agents d'application des règlements municipaux à la Direction des services du Code du bâtiment de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
- 2019-31. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2005-499 sur le conseil d'administration de la zone d'amélioration commerciale de Barrhaven et abrogeant le Règlement n° 2007-1
- 2019-32. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-41 sur le conseil d'administration de la zone d'amélioration commerciale de Wellington Ouest
- 2019-33. Règlement de la Ville d'Ottawa exemptant de la réglementation relative aux parties de lot certains terrains de l'avenue Aquarium, de la promenade Décoeur, des cours Damselfish, de la rue Sculpin, du bois Guppy et de la terrasse Gardenpost sur le Plan 4M-1613
- 2019-34. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 visant à modifier le zonage des terrains municipaux du 2800, promenade Moodie
- 2019-35. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 visant à modifier le zonage des terrains de l'adresse municipale du 2368, rue Church
- 2019-36. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 visant à supprimer le symbole d'utilisation différée des terrains de l'adresse municipale du 3150 et du 3200, chemin Rideau

- 2019-37. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 visant à modifier le zonage des terrains municipaux du 301, promenade Palladium
- 2019-38. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 visant à modifier le zonage des terrains de l'adresse municipale du 2280, promenade City Park
- 2019-39. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2014-256 de la Ville d'Ottawa intitulé « *Règlement de la Ville d'Ottawa visant à désigner la zone située à l'intérieur des limites de la Ville d'Ottawa comme zone de réglementation du plan d'implantation* »
- 2019-40. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 visant à modifier le zonage d'une partie des terrains de l'adresse municipale du 1500, chemin Thomas Argue
- 2019-41. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 visant à modifier le Règlement n° 2008-250 de la Ville d'Ottawa visant à mettre en œuvre des modifications d'ordre général, à corriger des anomalies techniques et à apporter des corrections mineures au zonage de différentes propriétés sur tout le territoire de la Ville d'Ottawa

ADOPTÉES

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION NO 7/11

Motion du conseiller A. Hubley

Appuyée par le conseiller C. McKenney

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 27 février 2019.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 11 h 01.

GREFFIER

MAIRE

ÉBAUCHE